

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 18 (1988)
Heft: 5

Rubrik: Opinions : moeurs du Far West même chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

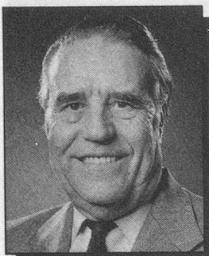
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Moeurs du Far West même chez nous

Rien mieux que les attentats terroristes ne montre la fragilité de la sécurité de la civilisation où nous vivons. Les démocraties ont ceci de particulier qu'elles font confiance au bon sens des citoyens. Mais dès qu'un élément violent s'insinue à l'intérieur des Etats non policiers, un certain déséquilibre menace.

En fait, ce n'est pas une remise en cause fondamentale de la démocratie que provoquent de tels actes. Mais ceux-ci touchent le problème très important de la sécurité. Des mesures coercitives doivent être prises pour sauver l'essentiel; mais il ne faut jamais qu'elles dépassent la limite du raisonnable, sinon les droits individuels seraient remis en question. Là comme ailleurs, tout est affaire d'équilibre.

On me dira que M. de La Palice n'aurait pas mieux écrit. Il n'en reste pas moins vrai que le système démocratique repose sur la liberté et qu'il y a des gens qui, téléguidés ou non, remettent en cause le système inspiré par la tolérance. Dans notre petite Suisse, nous avons jusqu'à présent échappé à de telles violences. Il n'en reste pas moins que nous sommes à la merci de ceux qui pourraient subitement manier le revolver. Un exemple nous a été fourni au début de l'année par le fameux «André», qui a accompli

un vol à main armée à Rolle, obligé une automobiliste de Lutry de le conduire à Berne, et à qui on imputa une nouvelle prise d'otage à Lyss, assortie de violences.

La comparaison et la raison

Pas de comparaison, me direz-vous, entre les deux phénomènes, celui du terrorisme et celui d'un homme seul armé d'un pistolet et dont la photographie a paru dans un avis de recherche lancé en France où l'homme avait tué un inspecteur de police et en avait blessé un autre! Cela n'est pas si sûr. En effet, dans le cas des attentats comme dans celui que l'on vient de citer, il y a eu une certaine psychose dans la population et une mobilisation des gendarmeries.

Sauvagerie

Volant des autos, menaçant des passants, prenant des otages, tuant des policiers, un homme secoue les nerfs des citoyens. Personne ne peut se sentir vraiment à l'abri d'un tel force-né. Il n'en va pas autrement pour les attentats. Il faut donc rapidement, lorsque de tels événements se produisent, mettre fin à l'insécurité qui en découle. D'où le recours à la police, puisqu'il est impensable que chacun cherche à faire la justice lui-même.

Dès lors se pose la question de la formation des policiers et surtout du temps qu'ils peuvent consacrer à être sur le terrain. Pour la formation, nos gendarmes romands la possèdent. Ils savent qu'aujourd'hui bien souvent les malfaiteurs tirent avant toute explication. La tâche de protéger la communauté devient donc de plus en plus dangereuse.

Pour ce qui est du temps de travail, il faut aussi en parler. Permettez-moi une petite anecdote personnelle. En pleine guerre où l'homme avait tué un inspecteur de police et en avait blessé un autre! Cela n'est pas si sûr. En effet, dans le cas des attentats comme dans celui que l'on vient de citer, il y a eu une certaine psychose dans la population et une mobilisation des gendarmeries.

Je raconte cette histoire parce que, bien souvent, nos policiers sont débordés par le travail de bureau, alors qu'ils devraient surtout se trouver sur le terrain. D'aucuns disent que nos communes et nos cantons possèdent déjà trop d'agents de la sécurité. Mais si ceux-ci

n'étaient pas engagés dans des travaux administratifs souvent fort compliqués, n'aurait-on pas plus l'occasion de les voir agir sur les routes, dans les parkings ou ailleurs?

Et les effectifs!

On parle à ce sujet de réduction des effectifs. Une solution serait donc de mieux informatiser tous les renseignements et toute la «paperasserie» nécessaire à un organisme aussi perfectionné que la police. Mais voilà, l'informatisation fait immédiatement penser à tout un chacun qu'il sera fiché dans une cartothèque à laquelle un petit malin pourrait avoir accès uniquement parce qu'il sait jouer de l'ordinateur.

Il faudra bien cependant réduire les tâches administratives de nos représentants de la force publique. Sinon par l'ordonnateur, du moins par l'appui d'un personnel féminin qualifié. Sauf si l'on veut ne rien prévoir et laisser les choses en l'état, c'est-à-dire ne pas empêcher les bandits d'effectuer leur vilaine besogne. Et puis il y a aussi le problème des frontières. Avec le Marché Commun uniifié qui va venir, il deviendra indispensable de trouver les moyens pour empêcher qu'un simple franchissement de frontière mette un criminel à l'abri.

J. H.